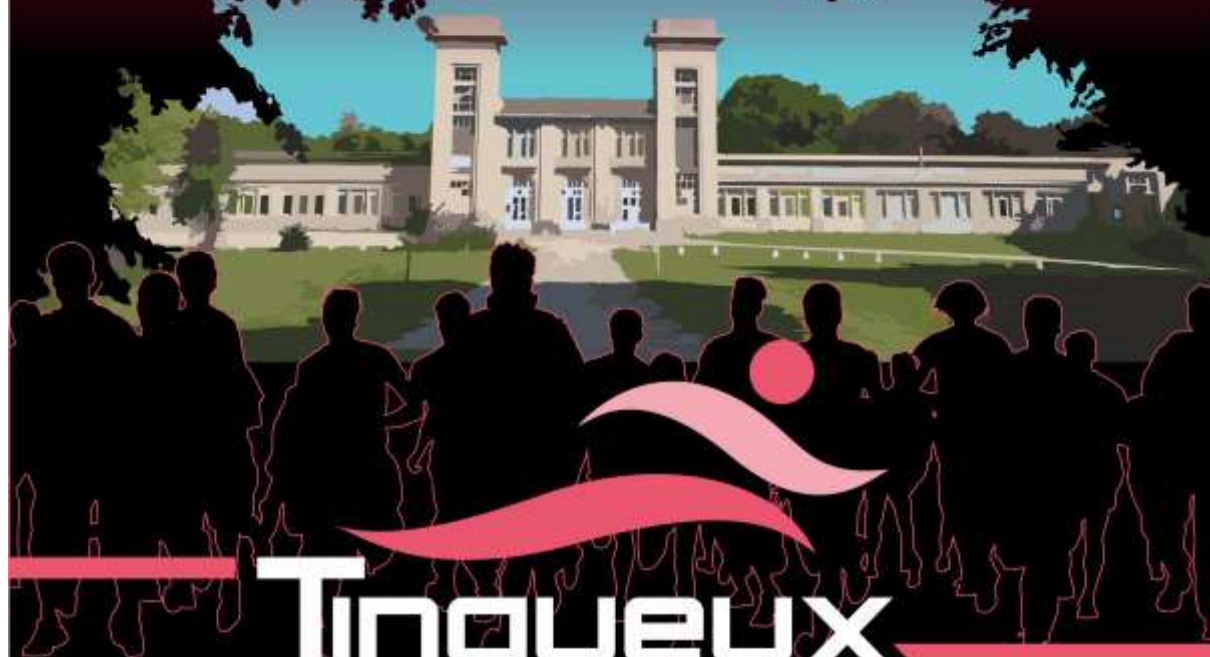


28 SEPT. 2025

9 km & 18 km DÉPART 9H30

Départ Esplanade du Gymnase F. Bronquard - Arrivée Parc de la Croix Cordier



Tingueux Trail urbain

by  RAIDLIGHT®

CIRCULATION INTERDITE SUR LE PARCOURS DE 8H30 à 11H30
STATIONNEMENT LIMITE ET/OU INTERDIT

Merci de votre compréhension



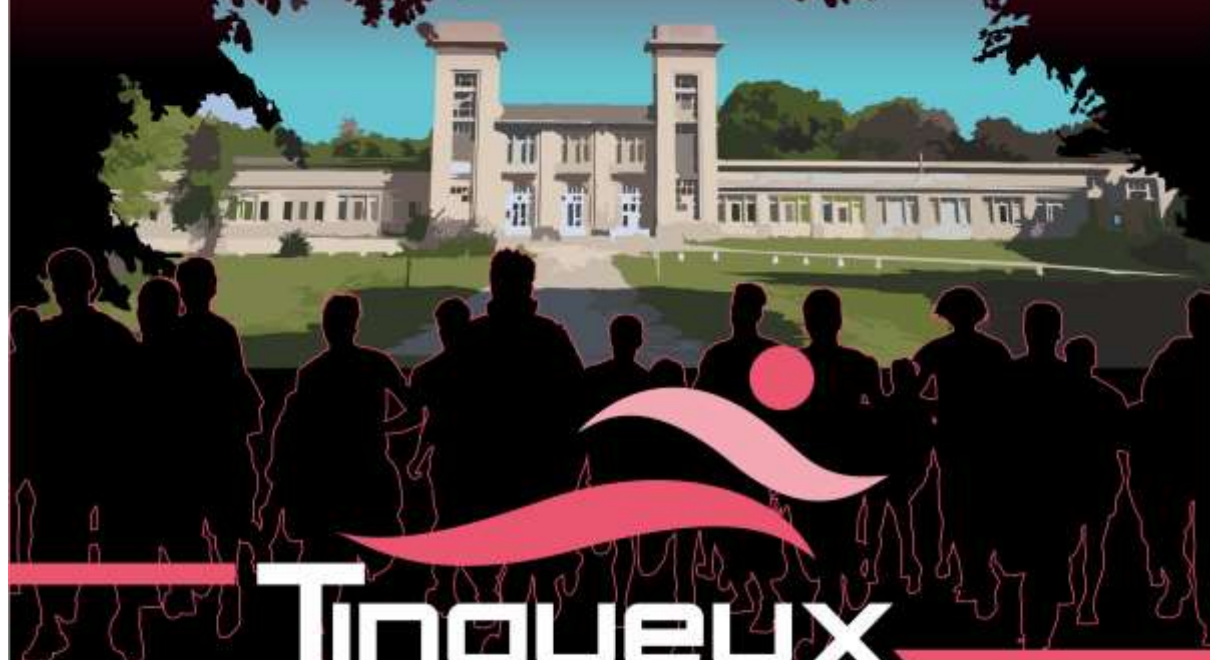
inscription sur www.protiming.fr



28 SEPT. 2025

9 km & 18 km DÉPART 9H30

Départ Esplanade du Gymnase F. Bronquard - Arrivée Parc de la Croix Cordier



Tinquieux Trail urbain

by  RAIDLIGHT®

CIRCULATION INTERDITE SUR LE PARCOURS DE 8H30 à 11H30
STATIONNEMENT LIMITE ET/OU INTERDIT

Merci de votre compréhension



inscription sur www.protiming.fr



REGLEMENT DU TINQUEUX TRAIL URBAIN (TTU)

1 – Organisation

Le Tinquex Trail Urbain (TTU) est organisé par le Comité des Sports de TINQUEUX. Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits au TTU.

2– Droits d'engagement

Modalités d'inscription : inscriptions uniquement sur www.protiming.fr.

Les inscriptions sont limitées en nombre de participants :

· 1 200 participants maximum

Les droits d'engagement de 12 € par personne pour le 9km et 17€ pour le 18km comprennent tous les services décrits dans la présente information.

3– Présentation du TTU

- Retrait des dossards

Samedi 27 septembre 2025 de 9H00 à 18H00 et Dimanche 28 Septembre de 7H30 à 9H00 au Gymnase Bronquard (Rue de la croix cordier - Tinquex)

- Circuit : 2 boucles (9km ou 18 km)

Parcours empruntant principalement des routes, des chemins et des sentiers avec un départ et une arrivée dans le parc Croix Cordier

- Départ des courses de 9 et 18km à 9h30

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux participants de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, rubalise et éléments réfléchissants qu'ils s'engagent à retirer après la découverte du parcours. Des bénévoles seront présents sur différents points du parcours afin de prévenir toute difficulté.

4 – Participation

L'épreuve est ouverte aux inscrits dans un principe de responsabilité individuelle.

Les droits d'engagement de 12 € par triler pour le 9km et 17€ pour le 18km comprennent tous les services décrits dans la présente information.

5 – Inscriptions

Certificat médical obligatoire de non contre-indication à la course à pieds en compétition de moins d'un an à la date ou une licence FF Athlétisme – FF Triathlon en cours de validité.

. Pour participer à la course, il est nécessaire de :

- Être né avant 2008 ;
- Être inscrit de manière régulière ;
- Venir en personne avec copie d'une pièce d'identité ;
- Être pleinement conscient de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela.

· Je déclare avoir réellement pris connaissance des informations et de l'éthique de la course dont toutes les informations se trouvent dans le présent règlement.

· Je comprends et j'approuve les conditions de participation.

· Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique et à la promouvoir.

· Je déclare être en connaissance des contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

6 – Ravitaillement

1 Ravitaillement prévu sur le parcours et à l'arrivée

7 – Dossards

Dossards uniquement sur notre site partenaire www.protiming.fr

Un numéro de téléphone est disponible pour permettre de contacter les secours - **06 50 01 01 18**

8 – Conditions particulières

Les trailers s'engagent à adopter une attitude de respect à l'égard des personnes, des matériels et des lieux.

Chaque participant s'engage à adopter une conduite solidaire et à apporter son aide à toute personne en difficulté. En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité ou pour des questions d'autorisation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course, de modifier le parcours, d'arrêter l'évènement.

9 – Annulation d'inscription par le coureur

Hors des conditions de souscription de l'assurance annulation, toute inscription versée est acquise à l'organisateur. Aucun remboursement ne sera possible.

10 – Gestion des abandons

En cas d'abandon, le coureur quittera le parcours sous sa seule responsabilité.

11 – Assurance -pour les inscrits-

· Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

12 – Sécurité

L'organisateur met en place les moyens de sécurité adaptés aux conditions de déroulement de cette manifestation sportive.

13 – Charte du TTU

L'organisation accorde une importance particulière et met en avant les valeurs de respect de l'environnement, de solidarité entre participants et d'esprit convivial et festif. Les participants s'engagent à respecter les différents points de cette charte.

***Environnement :**

Les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours (notamment emballages de barres et produits énergétiques) et à respecter le milieu naturel de manière générale. Toute personne ayant jeté des déchets sur le parcours pourra se voir verbaliser.

L'organisateur s'engage à retirer le marquage des parcours (rubalise et éléments réfléchissants) à l'issue de l'évènement. En aucun cas la flore et plus particulièrement les arbres ne seront marqués.

***Balisage :**

Les participants s'engagent à laisser en place les éléments de balisage qui permettent l'orientation des trailers.

***Solidarité entre les trailers :**

Les participants s'engagent à apporter une aide aux autres trailers rencontrant des difficultés.

***Respect des bénévoles :**

Les participants – et leurs accompagnants – s'engagent à respecter les bénévoles qui concourent à l'organisation du Tinquieux Trail Urbain.

14 – Droit d'Image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du TTU Off ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux trails sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la

durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

15 – Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.